



Talence, le 12 octobre 2020,

Communiqué de presse

**Conseil municipal des enfants  
Jeudi 15 octobre à 17h30 au château Peixotto**

La troisième édition du Conseil Municipal des Enfants se tiendra jeudi 15 octobre à 17h30 au château Peixotto. Les titulaires seront convoqués en présentiel mais un seul parent pourra assister à la séance en raison des mesures sanitaires en vigueur. Une vidéo sera proposée gratuitement aux parents.

Le conseil municipal des enfants a été élu pour la première fois à Talence en 2018. L'esprit de ce conseil est de sensibiliser les jeunes afin qu'ils se saisissent de manière concrète de thèmes jusqu'à restés souvent théoriques pour la plupart d'entre eux : la démocratie, les prises de décision, la vie de la cité, la citoyenneté. L'objectif est aussi de les mobiliser pour devenir les acteurs du futur de leur ville.

**COMPOSITION ET OBJECTIFS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

Le Conseil Municipal des Enfants est composé de 20 jeunes des classes de CM1 et CM2 (10 garçons et 10 filles), élus pour un mandat d'un an. Il a deux rôles majeurs : être force de proposition de projets pour la commune et jouer un rôle consultatif pour les autres instances. (Conseil municipal, conseil communal, conseil citoyen). Il dispose d'un budget propre calculé sur la base du budget participatif.

Des commissions thématiques sont encadrées par la Maison des Droits de l'Homme et du Citoyen de Talence et l'association "Les Francas". Il s'agit d'une sensibilisation pratique à la citoyenneté du rôle d' élu et d' élue. La Ville alloue au conseil municipal des enfants un budget pour mener à bien des projets d'intérêt général, choisis par les enfants. Cela concrétise leur engagement dans leur rôle de futur citoyen au sein de la commune.

Après le succès de la première édition, la Ville en a lancé une deuxième avec la même répartition : 10 garçons et 10 filles de CM1 et CM2. En octobre 2019, ils ont été élus par leurs pairs dans l'ensemble des écoles élémentaires de la Ville (8 écoles publiques, 2 écoles privées). Deux séances plénières se sont déroulées en présence du maire en octobre 2019 et en février 2020. Le Conseil Municipal des Enfants n'a pas pu mener à terme tous ses projets à cause de la crise la Covid 19 et a dû cesser ses activités le 16 mars 2020. Cependant, les enfants ont eu le temps de monter plusieurs projets autour de l'écologie, de la nature, des animaux et du développement durable.

Info : Service Citoyenneté - Ville de Talence  
Tél 05 56 84 64 10 [c.massiat@talence.fr](mailto:c.massiat@talence.fr)

Contact communication : Frédérique Flandé - Service communication - Ville de Talence  
Tél. 06 08 74 69 05 [f.flande@talence.fr](mailto:f.flande@talence.fr)

---

**À propos de Talence**

Ville française située dans le département de la Gironde et en région Nouvelle-Aquitaine, Talence fait partie des 28 communes composant la métropole bordelaise (760 933 hab.). Talence est la quatrième commune du département de la Gironde en nombre d'habitants (42 000 hab.) après Bordeaux, Mérignac et Pessac. D'une superficie de 8,35 km<sup>2</sup>, la ville abrite une grande partie du campus universitaire avec de nombreuses écoles (KEDGE BS, École nationale d'architecture (Ensap), IEP, Ensc, Enseirb-matmecca, Sup-agro-Bordeaux...) et universités (sciences, CNRS, Creps...). Le conseil municipal est composé de 43 élus. Son maire est Emmanuel Sallaberry (sans étiquette). <http://www.talence.fr>